

FCP de droit français

**RICHELIEU PRAGMA
EUROPE**

RAPPORT ANNUEL

au 29 décembre 2023

Société de gestion : RICHELIEU GESTION

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : KPMG Audit

Sommaire

Pages

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	12
6. Comptes de l'exercice	16
7. Annexe (s)	36
Caractéristiques de l'OPC (suite)	37
Information SFDR	43
8. Informations complémentaires pour les investisseurs en suisse	51



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Richelieu Pragma Europe R
Code ISIN : FR0007045737
Nom de l'initiateur : Richelieu Gestion
Site Web : <https://richelieugestion.com/>

Appelez le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Gestion est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/03/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Durée : Le produit a été créé le 12 mai 2000 pour une durée de 99 ans.

Objectif : L'objectif du produit est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index par la gestion active d'un portefeuille d'actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne. Les actions sont sélectionnées de façon opportuniste et en fonction notamment d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

La classification du produit est "actions de pays de l'Union européenne".

La performance du produit peut être comparée a posteriori à celle de l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de l'Union européenne. Les données concernant l'indicateur de référence sont notamment disponibles sur le site : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

La stratégie de ce produit, repose sur une gestion active, flexible, discrétionnaire et opportuniste. En premier lieu, une analyse extra-financière ESG est menée par la gestion à travers les critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption.... Cette analyse consiste en une approche « Best in Class » retenant les 80% des émetteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement initial (entreprises européennes) ayant obtenu la meilleure notation ESG et excluant les 20% les moins bien notés. La part du produit devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net, hors liquidités. En second lieu, la sélection des titres repose sur deux approches complémentaires. Tandis que la première approche macro-économique vise à orienter le positionnement ou la sensibilité du produit à différentes thématiques ou facteurs, la deuxième approche micro-économique consiste en une analyse fondamentale reposant sur l'étude des éléments quantitatifs et qualitatifs des entreprises, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité, ainsi que de leur valorisation.

Le produit est exposé de 60% à 100% de l'actif net aux actions des pays de l'Union Européenne de toutes tailles de capitalisations, sans contrainte de style de gestion et ce indépendamment de tout indice, dont son indicateur de référence. Le produit sera investi à 50% minimum de la poche actions en sociétés de grandes capitalisations (capitalisation boursière supérieure à 5 milliards d'euros). Le produit peut exposer jusqu'à 25% de son actif net aux obligations ou titres de créance émis en euro, faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, et en instruments du marché monétaire. Ces titres n'auront aucune contrainte de notation. Le produit pourra, en conséquence, être exposé à des titres de créance et instruments du marché monétaire non notés ou appartenant à la catégorie de notation spéculative, plus risqués, dits « high yield ». Le produit pourra intervenir sur les instruments financiers dérivés pour, principalement, couvrir son actif aux risques actions et change, ainsi que sur les instruments intégrant des dérivés pour exposer ou couvrir son actif aux risques actions et change. Le recours à ces instruments pourra amener le produit à s'exposer à plus de 100% de l'actif net, et donc à amplifier les mouvements de marché à la hausse ou à la baisse, sans dépasser un risque global lié aux instruments financiers dérivés de 10% de l'actif net. Le produit est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

Affectation des revenus : Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs

Autres informations :

Le dépositaire est CACEIS BANK.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail connect@richelieugestion.com ou sur le site internet www.richelieugestion.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.richelieugestion.com/notre-gamme/.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du compartiment à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie et de crédit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'investissement pour 10 000 EUR Période de détention recommandée de 5 ans

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 964 EUR	1 986 EUR
	Rendement annuel moyen	-80,36 %	-27,62 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 305 EUR	7 717 EUR
	Rendement annuel moyen	-26,95 %	- 5,05 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 018 EUR	11 234 EUR
	Rendement annuel moyen	0,18 %	2,35 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 022 EUR	14 741 EUR
	Rendement annuel moyen	40,22 %	8,07 %

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [31/08/21 - 31/12/22].

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/04/14 - 30/04/19].

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [29/12/12 - 29/12/17].

Que se passe-t-il si Richelieu Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	673 EUR	2 630 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	6,84 %	4,58 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,94 % avant déduction des coûts et de 2,35 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,38 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	238 EUR
Coûts de transaction	1,47 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	147 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	N/A	N/A

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?**Période de détention recommandée : 5 ans**

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12H. Les rachats sont exécutés, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour (cours inconnu). La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivante : Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : reclamation@richelieugestion.com, site web : <https://richelieugestion.com/>.

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Informations relatives à la finance durable : <https://richelieugestion.com/finance-durable/>

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet Richelieu Gestion suivant : <https://richelieugestion.com/notre-gamme/richelieu-pragma-europe-r-fr0007045737/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France, au Luxembourg et en Suisse.

A l'attention des investisseurs suisses : le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le prospectus et les informations clés pour l'investisseur, l'annexe précontractuelle SFDR, le règlement ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

Point Marché :

L'année boursière 2023 fut positive pour de nombreuses classes d'actifs dont les indices actions mondiaux. Ni le cycle de resserrement monétaire des banques centrales tout au long de l'année, qui faisait craindre un atterrissage brutal voire une récession économique, ni la hausse du risque géopolitique liée au Moyen-Orient ne sont venus entraver la progression des marchés actions. Parallèlement, au fur et à mesure de la décélération de l'inflation, le taux à 10 ans allemand a perdu -55bps sur l'année 2023 pour terminer à 2,02 %, le 10 ans US s'est stabilisé à 3,88 % sur l'année. Sur le plan microéconomique, les bénéfices des entreprises en 2023 devraient être quasi équivalents à ceux de 2022 aux Etats-Unis et en léger repli en Europe. Si bien que les hausses des indices constatées sont essentiellement le reflet d'une revalorisation des multiples de valorisation, à mesure que les investisseurs aient écarté le risque de contraction économique et bénéficiaire.

L'indice des 200 plus grandes capitalisations de la zone euro, l'EURODN, a progressé de 19,1 % au cours de l'année 2023. Les secteurs ayant le plus contribué à la performance sont les financières (les banques d'Europe du sud ayant nettement bénéficié de révisions haussières de profits), les industrielles (les investisseurs ayant été trop pessimistes en début d'année sur le cycle économique) et la technologie (dans le sillage de la performance robuste du NASDAQ après une année 2022 décevante). A l'inverse, les secteurs considérés comme défensifs (santé, immobilier et services aux communications) ont été les plus faibles contributeurs à la hausse de l'indice.

Point Gestion :

Richelieu Pragma Europe est un fonds actions investi dans les sociétés de l'Union européenne privilégiant les capitalisations boursières grandes et moyennes soit supérieures à €3Mds, éligible au PEA et intégrant des critères extra-financiers. Pour rappel, les critères extra-financiers dits ESG (Environnement, Social et Gouvernance) suivent une approche « *best in class* ». En fonction de leur notation ESG, seuls 80 % des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG sont retenus, excluant les 20 % d'émetteurs ayant obtenu la moins bonne. La part du fonds devant respecter les critères ESG est fixée à 90 % minimum de son actif net hors liquidités et assimilées.

Tableau récapitulatif de la performance des parts du fonds Richelieu Pragma Europe au 29/12/2023

Code isin	Libellé	Encours en devise de la part (euros)	Nombre de parts	VL de la part (euros)	Performance depuis le 30/12/2022
FR0007045737	Richelieu Pragma Europe / Part R	58 083 331,80	248 318,584	233,90	9,57 %
FR0010906321	Richelieu Pragma Europe / Part I	2 141,92	0,001	2 141 920,00	10,81 %
FR0013286424	Richelieu Pragma Europe / Part F	10 741 016,05	43 579,700	246,46	10,51 %
	Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid NR				19,12 %

Contributions du fonds Richelieu Pragma Europe :

Au cours de l'année 2023, les principaux contributeurs positifs appartiennent au secteur la technologie : ASML (+143 points de base avec les perspectives détonantes des équipements liés à l'intelligence artificielle générative), SAP (+117 bps suite à la migration réussie en cours de son offre en Cloud) et Dassault Systèmes (+81 bps revalorisation du multiple en ligne avec ses pairs). A l'inverse, les principaux détracteurs ont été : Alstom (-66bps suite aux craintes concernant son endettement financier et une génération de trésorerie atone post-acquisition de Bombardier), Qiagen (-50bps pénalisé par la baisse des multiples sectoriels avec la fin des tests Covid), et Kering (-49bps ayant souffert du décalage du retournement positif de son principal contributeur aux profits, Gucci).

L'effet d'allocation est quasi neutre au cours de l'année. Si bien que c'est l'effet de sélection qui explique la sous-performance constatée du fonds au cours de la période. Dans l'effet négatif de sélection, on retrouve Qiagen, Finecobank (en baisse en 2023 alors que le secteur des financières est celui qui a le plus progressé cette année), et Porsche (ralentissement en Chine et décalage lancement de nouveaux produits).

Le taux de rotation du fonds s'est élevé à 326 % en 2023, en retrait par rapport à 2022. En cours d'année, l'équipe de gestion a notamment investi dans le secteur technologique : CapGemini (ralentissement de l'activité trop sévèrement sanctionné par le Marché), et Dassault Systèmes (transition Cloud perçue comme trop lente par le Marché, ce qui a offert un point d'entrée dans un titre de croissance durable). A contrario, l'équipe de gestion a entièrement cédé : Essity (moindre effet prix en séquentiel) et Roche (pipeline de produits moins dynamique qu'initialement attendu).

Au 29 décembre 2023, les actifs éligibles au PEA représentaient plus de 90 % de l'OPCVM.

Perspectives :

Notre prévision pour 2024 table sur un atterrissage économique en douceur malgré des élections susceptibles de générer des surprises dues à la montée du populisme et de la polarisation. Les banques centrales, anticipant ces incertitudes, resteront prudentes, retardant toute baisse des taux. Ceci est à mettre en comparaison aux métriques de valorisation de début 2024. Le multiple de valorisation (PER) du marché actions de la zone Euro s'élevait à 12,1x et 14,2x hors financières pour une croissance nominale attendue de 5,5 % et 6 % hors financières, soit peu ou prou dans la moyenne historique.

Ces éléments militent ainsi pour une vue constructive du rendement actions de la zone Euro à 12 mois. En ce qui concerne le positionnement du fonds, Richelieu Pragma Europe est principalement surpondéré en Technologies de l'information et sous-pondéré en Financières, les autres secteurs étant assez proches en poids de l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SAP SE	2 768 632,88	4 484 015,40
CIE FIN RICHEMONT N	3 529 879,99	3 494 759,07
TOTALENERGIES SE	2 283 190,89	3 176 507,58
KERING	2 499 969,18	2 182 109,03
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	1 937 989,63	2 504 847,77
SIEMENS AG-REG	1 215 650,67	3 136 097,36
BEIERSDORF AG	1 573 525,45	2 752 153,57
ESSILORLUXOTTICA	1 742 096,32	2 357 134,43
SCHNEIDER ELECTRIC SE	1 606 227,83	2 350 871,99
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	1 907 815,93	1 913 471,46

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENTATION SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUES DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES FOURNISSANT LE SERVICE D'EXECUTION D'ORDRE ET FOURNISSANT LE SERVICE D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Richelieu Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM.

De plus, Richelieu Gestion a recours à des services de recherche externes afin de l'aider dans l'identification des meilleures opportunités d'investissement pour sa gestion.

Les politiques de sélection et d'évaluation des intermédiaires sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com.

Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi conformément aux dispositions de l'article 321-I22 du Règlement Général de l'AMF.

INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du I° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 90,39%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de Richelieu Gestion est conforme à la Directive 2014/91/EU du 23 juillet 2014, dite « OPCVM 5 » portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Elle est consultable sur notre site internet www.richelieugestion.com.

Montants des rémunérations versées en 2023 :

- Rémunération fixe brute 2023 pour l'ensemble des collaborateurs de la SGP : 2 319 299 €
Dont 1 725 381 € pour les preneurs de risques significatifs (MRT).

- Bonus brut versé en 2024 au titre de 2023 : 223 000 €
Dont 199 000 € versés aux preneurs de risques significatifs (MRT). L'intégralité du bonus a été versé, il n'y a pas de partie différée (application du principe de proportionnalité).

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement RICHELIEU PRAGMA EUROPE

1-3-5, rue Paul Cézanne - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif RICHELIEU PRAGMA EUROPE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 30/04/2024 16:36:53

Pascal Lagand
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	67 968 103,04	69 536 815,24
Actions et valeurs assimilées	64 613 600,54	67 152 195,20
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	64 613 600,54	67 152 195,20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	3 354 502,50	2 384 620,04
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 601 742,50	2 384 620,04
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	752 760,00	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	29 000,88	160 294,75
Opérations de change à terme de devises		
Autres	29 000,88	160 294,75
COMPTES FINANCIERS	985 305,69	2 698 524,79
Liquidités	985 305,69	2 698 524,79
TOTAL DE L'ACTIF	68 982 409,61	72 395 634,78

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	67 668 042,28	79 028 547,49
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	877 587,64	-7 007 551,17
Résultat de l'exercice (a,b)	280 859,85	224 525,52
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	68 826 489,77	72 245 521,84
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	155 919,84	150 112,94
Opérations de change à terme de devises		
Autres	155 919,84	150 112,94
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	68 982 409,61	72 395 634,78

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	42 976,43	6 207,14
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 865 029,51	2 036 860,32
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 908 005,94	2 043 067,46
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		7 392,83
Autres charges financières		
TOTAL (2)		7 392,83
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 908 005,94	2 035 674,63
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 562 541,29	1 757 599,19
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	345 464,65	278 075,44
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-64 604,80	-53 549,92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	280 859,85	224 525,52

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013286424 - Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

FR0010906321 - Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

FR0007045737 - Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R : Taux de frais maximum de 2,39% TTC.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux maximum (TTC)
1	Frais de gestion financière de la société de gestion et frais administratifs externes à cette dernière	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPC gérés par Richelieu Gestion (hors OPC de taux dans le cadre de la gestion de la trésorerie) ou par une entité de son groupe d'appartenance.	Parts R : 2,39 % Parts I : 1,20 % Parts F : 1,50 %
2	Frais indirects (commissions de souscription/rachat et frais de gestion liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Non significatif
3	Commissions de mouvement perçues : - par la société de gestion - par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0,35% Obligations convertibles et obligations remboursables en actions : 0,30% Autres obligations : 0,012% Produits monétaires, TCN (EMTN et titres négociables à moyen terme compris) : en deçà 5 millions € inclus : 0 € ; entre 5 et 10 millions € inclus : 120 € ; Au-delà de 10 millions € : 200€ Produits dérivés, OST et OPCVM : 0 € Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des quatre blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion du FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Pour toute information complémentaire, les porteurs de parts peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F	Capitalisation	Capitalisation
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I	Capitalisation	Capitalisation
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	72 245 521,84	105 074 445,16
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 871 270,20	3 219 964,61
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 168 256,21	-15 718 068,28
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 572 391,78	8 447 616,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 386 461,68	-14 486 518,25
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	5 400,00	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-1 283 753,02	-1 411 703,94
Différences de change	2 262 789,68	-324 581,60
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 362 122,53	-12 833 708,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 241 979,47	879 856,94
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-879 856,94	-13 713 565,15
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	345 464,65	278 075,44
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	68 826 489,77	72 245 521,84

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							985 305,69	1,43
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	985 305,69	1,43								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 DKK		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 483 307,00	2,16						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	16 850,88
	Coupons et dividendes en espèces	12 150,00
TOTAL DES CRÉANCES		29 000,88
DETTES		
	Rachats à payer	37 056,25
	Frais de gestion fixe	118 863,59
TOTAL DES DETTES		155 919,84
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-126 918,96

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F		
Parts souscrites durant l'exercice	11 093,708	2 645 227,69
Parts rachetées durant l'exercice	-22 451,869	-5 425 195,21
Solde net des souscriptions/rachats	-11 358,161	-2 779 967,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	43 579,700	
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,001	
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R		
Parts souscrites durant l'exercice	5 329,747	1 226 042,51
Parts rachetées durant l'exercice	-38 022,662	-8 743 061,00
Solde net des souscriptions/rachats	-32 692,915	-7 517 018,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	248 318,584	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 165 894,80 1,45
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 24,35 1,17
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 1 396 622,14 2,31

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 601 742,50
	FR001400B0Q8	RICHELIEU 26 PART F	389 340,00
	FR0013179348	RICHELIEU FAMILY I	2 212 402,50
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			2 601 742,50

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	280 859,85	224 525,52
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	280 859,85	224 525,52

	29/12/2023	30/12/2022
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	119 123,54	128 696,00
Total	119 123,54	128 696,00

	29/12/2023	30/12/2022
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	29,41	28,14
Total	29,41	28,14

	29/12/2023	30/12/2022
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	161 706,90	95 801,38
Total	161 706,90	95 801,38

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	877 587,64	-7 007 551,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	877 587,64	-7 007 551,17

	29/12/2023	30/12/2022
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	135 427,76	-1 184 216,30
Total	135 427,76	-1 184 216,30

	29/12/2023	30/12/2022
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	26,75	-186,08
Total	26,75	-186,08

	29/12/2023	30/12/2022
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	742 133,13	-5 823 148,79
Total	742 133,13	-5 823 148,79

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	100 688 796,18	99 787 278,65	105 074 445,16	72 245 521,84	68 826 489,77
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F en EUR					
Actif net	9 229 801,88	15 135 469,66	22 511 661,56	12 252 668,42	10 741 016,05
Nombre de titres	40 003,784	61 681,553	81 907,077	54 937,861	43 579,700
Valeur liquidative unitaire	230,72	245,38	274,84	223,02	246,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,39	18,03	25,68	-21,55	3,10
Capitalisation unitaire sur résultat	1,00	-0,46	2,81	2,34	2,73
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I en EUR					
Actif net	1 363 272,61	1 454 156,05	94 424,21	1 932,95	2 141,92
Nombre de titres	0,692	0,692	0,040	0,001	0,001
Valeur liquidative unitaire	1 970 047,12	2 101 381,57	2 360 605,25	1 932 950,00	2 141 920,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	20 521,58	154 279,27	220 154,25	-186 080,00	26 750,00
Capitalisation unitaire sur résultat	13 980,52	1 572,48	30 868,75	28 140,00	29 410,00
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R en EUR					
Actif net	90 095 721,69	83 197 652,94	82 468 359,39	59 990 920,47	58 083 331,80
Nombre de titres	397 456,535	348 130,192	310 776,619	281 011,499	248 318,584
Valeur liquidative unitaire	226,68	238,98	265,36	213,48	233,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,31	17,62	24,94	-20,72	2,98
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,86	-2,34	0,46	0,34	0,65

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BEIERSDORF AG	EUR	2 650	359 605,00	0,53
FREENET NOM.	EUR	21 508	545 012,72	0,79
HUGO BOSS NOM.	EUR	10 000	674 600,00	0,98
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	50 000	1 890 000,00	2,75
KION GROUP AG	EUR	24 000	928 080,00	1,35
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	2 000	750 200,00	1,09
SAP SE	EUR	10 000	1 394 800,00	2,03
SIEMENS AG-REG	EUR	5 500	934 560,00	1,36
SILTRONIC AG	EUR	8 000	707 600,00	1,02
SYMRIS AG	EUR	9 038	900 546,32	1,31
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	10 000	1 118 000,00	1,62
TOTAL ALLEMAGNE			10 203 004,04	14,83
DANEMARK				
DSV A/S	DKK	4 425	703 709,48	1,02
TRYG A/S	DKK	20 000	394 121,71	0,58
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	13 409	385 475,81	0,55
TOTAL DANEMARK			1 483 307,00	2,15
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	5 000	324 400,00	0,48
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	245 094	926 332,77	1,35
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOV	EUR	20 000	561 600,00	0,81
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	40 000	741 000,00	1,07
ENDESA SA	EUR	30 000	553 800,00	0,80
IBERDROLA SA	EUR	100 000	1 187 000,00	1,73
TOTAL ESPAGNE			4 294 132,77	6,24
FINLANDE				
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	80 000	1 002 000,00	1,46
TOTAL FINLANDE			1 002 000,00	1,46
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	7 000	1 232 840,00	1,79
ALTEN	EUR	12 000	1 615 200,00	2,34
AXA	EUR	40 200	1 185 498,00	1,72
BIOMERIEUX	EUR	7 200	724 320,00	1,05
BNP PARIBAS	EUR	17 000	1 064 030,00	1,54
CAPGEMINI SE	EUR	11 500	2 170 625,00	3,15
DANONE	EUR	20 000	1 173 600,00	1,71
DASSAULT SYST.	EUR	50 000	2 211 750,00	3,21
EIFFAGE	EUR	10 000	970 200,00	1,41
ESSILORLUXOTTICA	EUR	5 670	1 029 672,00	1,50
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	50 000	1 021 000,00	1,48
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	8 000	959 200,00	1,39
HERMES INTERNATIONAL	EUR	600	1 151 280,00	1,68
L'OREAL	EUR	4 800	2 163 120,00	3,15
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	4 500	3 301 200,00	4,79
NEXANS SA	EUR	7 000	554 750,00	0,81

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PERNOD RICARD	EUR	5 000	798 750,00	1,16
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	9 415	790 860,00	1,15
SAFRAN SA	EUR	6 000	956 760,00	1,39
SAINT-GOBAIN	EUR	20 000	1 333 200,00	1,94
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4 400	799 832,00	1,16
SPIE SA	EUR	40 000	1 132 000,00	1,64
TOTALENERGIES SE	EUR	25 000	1 540 000,00	2,24
VALLOUREC	EUR	90 000	1 262 250,00	1,84
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	40 000	1 142 400,00	1,66
VIVENDI	EUR	165 500	1 601 378,00	2,33
TOTAL FRANCE			33 885 715,00	49,23
ITALIE				
MONCLER SPA	EUR	12 430	692 351,00	1,01
NEXI SPA	EUR	60 000	444 360,00	0,64
PIRELLI & C. SPA	EUR	200 000	985 400,00	1,43
SAIPEM SPA	EUR	800 000	1 176 000,00	1,71
TOTAL ITALIE			3 298 111,00	4,79
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	500	583 300,00	0,84
AIRBUS SE	EUR	5 540	774 381,20	1,12
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	750	352 462,50	0,51
ASML HOLDING NV	EUR	6 000	4 090 200,00	5,94
HEINEKEN	EUR	5 000	459 700,00	0,67
PROSUS NV	EUR	40 000	1 079 400,00	1,57
STELLANTIS NV	EUR	30 000	634 500,00	0,93
TOTAL PAYS-BAS			7 973 943,70	11,58
ROYAUME-UNI				
ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	189 193	1 215 565,03	1,77
TOTAL ROYAUME-UNI			1 215 565,03	1,77
SUISSE				
DSM FIRMENICH	EUR	6 000	552 000,00	0,80
STMICROELECTRONICS NV	EUR	15 600	705 822,00	1,03
TOTAL SUISSE			1 257 822,00	1,83
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			64 613 600,54	93,88
TOTAL Actions et valeurs assimilées			64 613 600,54	93,88
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
RICHELIEU 26 PART F	EUR	3 600	389 340,00	0,57
RICHELIEU FAMILY I	EUR	14	2 212 402,50	3,21
TOTAL FRANCE			2 601 742,50	3,78
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 601 742,50	3,78
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
IRLANDE				
iShares European Property Yield UCITS ETF EUR (Acc)	EUR	170 000	752 760,00	1,09
TOTAL IRLANDE			752 760,00	1,09

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			752 760,00	1,09
TOTAL Organismes de placement collectif			3 354 502,50	4,87
Créances			29 000,88	0,04
Dettes			-155 919,84	-0,22
Comptes financiers			985 305,69	1,43
Actif net			68 826 489,77	100,00

Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R	EUR	248 318,584	233,90
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I	EUR	0,001	2 141 920,00
Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F	EUR	43 579,700	246,46

7. ANNEXE(S)



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Richelieu Pragma Europe I
Code ISIN : FR0010906321
Nom de l'initiateur : Richelieu Gestion
Site Web : <https://richelieugestion.com/>

Appelez le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Gestion est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/03/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Durée : Le produit a été créé le 12 mai 2000 pour une durée de 99 ans.

Objectif : L'objectif du produit est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index par la gestion active d'un portefeuille d'actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne. Les actions sont sélectionnées de façon opportuniste et en fonction notamment d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

La classification du produit est "actions de pays de l'Union européenne".

La performance du produit peut être comparée a posteriori à celle de l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de l'Union européenne. Les données concernant l'indicateur de référence sont notamment disponibles sur le site : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

La stratégie de ce produit, repose sur une gestion active, flexible, discrétionnaire et opportuniste. En premier lieu, une analyse extra-financière ESG est menée par la gestion à travers les critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption.... Cette analyse consiste en une approche « Best in Class » retenant les 80% des émetteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement initial (entreprises européennes) ayant obtenu la meilleure notation ESG et excluant les 20% les moins bien notés. La part du produit devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net, hors liquidités. En second lieu, la sélection des titres repose sur deux approches complémentaires. Tandis que la première approche macro-économique vise à orienter le positionnement ou la sensibilité du produit à différentes thématiques ou facteurs, la deuxième approche micro-économique consiste en une analyse fondamentale reposant sur l'étude des éléments quantitatifs et qualitatifs des entreprises, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité, ainsi que de leur valorisation.

Le produit est exposé de 60% à 100% de l'actif net aux actions des pays de l'Union Européenne de toutes tailles de capitalisations, sans contrainte de style de gestion et ce indépendamment de tout indice, dont son indicateur de référence. Le produit sera investi à 50% minimum de la poche actions en sociétés de grandes capitalisations (capitalisation boursière supérieure à 5 milliards d'euros). Le produit peut exposer jusqu'à 25% de son actif net aux obligations ou titres de créance émis en euro, faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, et en instruments du marché monétaire. Ces titres n'auront aucune contrainte de notation. Le produit pourra, en conséquence, être exposé à des titres de créance et instruments du marché monétaire non notés ou appartenant à la catégorie de notation spéculative, plus risqués, dits « high yield ». Le produit pourra intervenir sur les instruments financiers dérivés pour, principalement, couvrir son actif aux risques actions et change, ainsi que sur les instruments intégrant des dérivés pour exposer ou couvrir son actif aux risques actions et change. Le recours à ces instruments pourra amener le produit à s'exposer à plus de 100% de l'actif net, et donc à amplifier les mouvements de marché à la hausse ou à la baisse, sans dépasser un risque global lié aux instruments financiers dérivés de 10% de l'actif net. Le produit est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

Affectation des revenus : Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

Investisseurs de détail visés : Investisseurs institutionnels

Autres informations :

Le dépositaire est CACEIS BANK.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail connect@richelieugestion.com ou sur le site internet www.richelieugestion.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.richelieugestion.com/notre-gamme/.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du compartiment à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie et de crédit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'investissement pour 10 000 EUR Période de détention recommandée de 5 ans

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 937 EUR	1 970 EUR
	Rendement annuel moyen	-80,63 %	-27,74 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 436 EUR	7 884 EUR
	Rendement annuel moyen	-25,64 %	- 4,64 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 137 EUR	12 082 EUR
	Rendement annuel moyen	1,37 %	3,86 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 187 EUR	15 643 EUR
	Rendement annuel moyen	41,87 %	9,36 %

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [31/08/21 - 31/12/22].

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [28/02/17 - 28/02/22].

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [29/12/12 - 29/12/17].

Que se passe-t-il si Richelieu Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	558 EUR	1 997 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,66 %	3,42 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,27 % avant déduction des coûts et de 3,86 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,20 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	120 EUR
Coûts de transaction	1,47 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	147 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	N/A	N/A

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?**Période de détention recommandée : 5 ans**

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12H. Les rachats sont exécutés, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour (cours inconnu). La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivante : Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : reclamation@richelieugestion.com, site web : <https://richelieugestion.com/>.

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Informations relatives à la finance durable : <https://richelieugestion.com/finance-durable/>

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet Richelieu Gestion suivant : <https://richelieugestion.com/notre-gamme/richelieu-pragma-europe-i-fr0010906321/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France, au Luxembourg et en Suisse.

A l'attention des investisseurs suisses : le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le prospectus et les informations clés pour l'investisseur, l'annexe précontractuelle SFDR, le règlement ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant.



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Richelieu Pragma Europe F
Code ISIN : FR0013286424
Nom de l'initiateur : Richelieu Gestion
Site Web : <https://richelieugestion.com/>

Appelez le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Gestion est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/03/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Durée : Le produit a été créé le 12 mai 2000 pour une durée de 99 ans.

Objectif : L'objectif du produit est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index par la gestion active d'un portefeuille d'actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne. Les actions sont sélectionnées de façon opportuniste et en fonction notamment d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

La classification du produit est "actions de pays de l'Union européenne".

La performance du produit peut être comparée a posteriori à celle de l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de l'Union européenne. Les données concernant l'indicateur de référence sont notamment disponibles sur le site : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

La stratégie de ce produit, repose sur une gestion active, flexible, discrétionnaire et opportuniste. En premier lieu, une analyse extra-financière ESG est menée par la gestion à travers les critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption.... Cette analyse consiste en une approche « Best in Class » retenant les 80% des émetteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement initial (entreprises européennes) ayant obtenu la meilleure notation ESG et excluant les 20% les moins bien notés. La part du produit devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net, hors liquidités. En second lieu, la sélection des titres repose sur deux approches complémentaires. Tandis que la première approche macro-économique vise à orienter le positionnement ou la sensibilité du produit à différentes thématiques ou facteurs, la deuxième approche micro-économique consiste en une analyse fondamentale reposant sur l'étude des éléments quantitatifs et qualitatifs des entreprises, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité, ainsi que de leur valorisation.

Le produit est exposé de 60% à 100% de l'actif net aux actions des pays de l'Union Européenne de toutes tailles de capitalisations, sans contrainte de style de gestion et ce indépendamment de tout indice, dont son indicateur de référence. Le produit sera investi à 50% minimum de la poche actions en sociétés de grandes capitalisations (capitalisation boursière supérieure à 5 milliards d'euros). Le produit peut exposer jusqu'à 25% de son actif net aux obligations ou titres de créance émis en euro, faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, et en instruments du marché monétaire. Ces titres n'auront aucune contrainte de notation. Le produit pourra, en conséquence, être exposé à des titres de créance et instruments du marché monétaire non notés ou appartenant à la catégorie de notation spéculative, plus risqués, dits « high yield ». Le produit pourra intervenir sur les instruments financiers dérivés pour, principalement, couvrir son actif aux risques actions et change, ainsi que sur les instruments intégrant des dérivés pour exposer ou couvrir son actif aux risques actions et change. Le recours à ces instruments pourra amener le produit à s'exposer à plus de 100% de l'actif net, et donc à amplifier les mouvements de marché à la hausse ou à la baisse, sans dépasser un risque global lié aux instruments financiers dérivés de 10% de l'actif net. Le produit est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

Affectation des revenus : Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

Investisseurs de détail visés : Réservé à certains intermédiaires financiers et/ou aux distributeurs désignés par la Société de Gestion et plus particulièrement aux clients sous mandat de gestion et conseil indépendant.

Autres informations :

Le dépositaire est CACEIS BANK.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail connect@richelieugestion.com ou sur le site internet www.richelieugestion.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.richelieugestion.com/notre-gamme/.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,51 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	151 EUR
Coûts de transaction	1,47 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	147 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	N/A	N/A

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?**Période de détention recommandée : 5 ans**

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12H. Les rachats sont exécutés, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour (cours inconnu). La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivante : Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : reclamation@richelieugestion.com, site web : <https://richelieugestion.com/>.

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Informations relatives à la finance durable : <https://richelieugestion.com/finance-durable/>

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet Richelieu Gestion suivant : <https://richelieugestion.com/notre-gamme/richelieu-pragma-europe-f-fr0013286424/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France et en Suisse.

A l'attention des investisseurs suisses : le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le prospectus et les informations clés pour l'investisseur, l'annexe précontractuelle SFDR, le règlement ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant.

Par

investissement

durable, on entend

un investissement

dans une activité

économique qui

contribue à un

objectif

environnemental

ou social, pour

autant qu'il ne

cause de préjudice

important à aucun

de ces objectifs et

que les sociétés

bénéficiaires des

investissements

appliquent des

pratiques de bonne

gouvernance.

Dénomination du produit : RICHELIEU PRAGMA EUROPE

Identifiant de l'OPCVM : 969500IOV94PQY684G41

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ____% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, RICHELIEU PRAGMA EUROPE a intégré des critères liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus de gestion, sans se limiter à des caractéristiques environnementales et sociales précises.



Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La mise en place de la notation ESG et des indicateurs de durabilité a été implémentée dans la stratégie d'investissement du fonds en mai 2020 et évolué en novembre 2021. Une augmentation de la note ESG finale du fonds de 14.65% au cours de la période. La note ESG du fonds en fin décembre 2022 était de 47.4

contre 54.4 fin Décembre 2023.

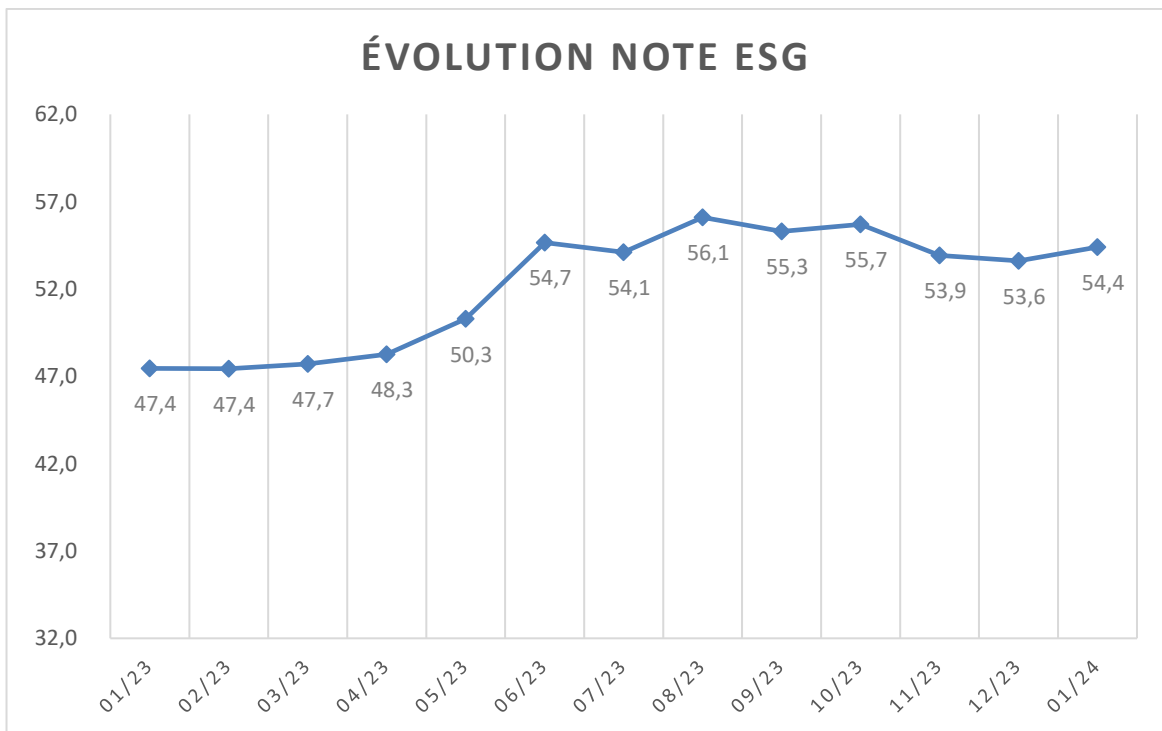


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE au cours de la période de référence

...et par rapport aux périodes précédentes ?

La note du fonds a évolué positivement de façon plus significative que la période précédente (2.54%). Cela vient d'une plus faible évolution du score des émetteurs fournis par notre fournisseur de données ESG ainsi des secteurs investis et de la correction du modèle propriétaire de notation extra-financière.

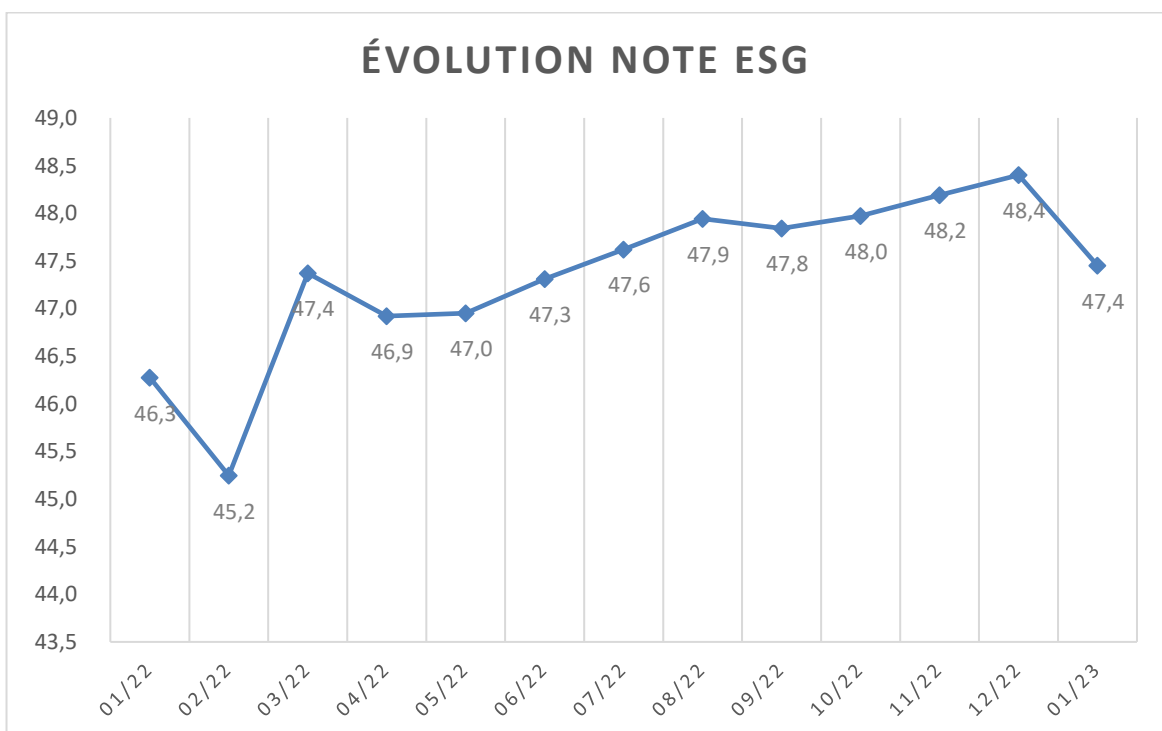


Figure 2 : Évolution de la note ESG du fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE au cours de la précédente période de référence

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment l'investissement durable effectués y-ont-ils contribué ?**

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période de référence. Cette question est Non Applicable.

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Cie Financiere Richemo-A Reg	Consommation discrétionnaire	4,64%	Suisse
L'oreal	Consommation de base	4,03%	France
Sap	Technologies de l'information	3,71%	Allemagne
Capgemini	Technologies de l'information	3,32%	France
Kering	Consommation discrétionnaire	3,25%	France
Dassault Systemes SE	Technologies de l'information	3,21%	France
Veolia Environnement	Services aux entreprises	3,17%	France
Total Energies SE	Energie	3,16%	France
Allfunds Group Plc	Finance	3,07%	Royaume-Unis
Hermes International	Consommation discrétionnaire	3,04%	France
Air Liquide	Matériaux	2,97%	France
Asml Holding	Technologies de l'information	2,93%	Pays-Bas
Saint Gobain	Industrie	2,90%	France
Vivendi	Services de communication	2,87%	France
Heineken NV	Consommation de base	2,82%	Pays-Bas

La liste comprend les investissements **constituant la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
De 30/12/2022 au 29/12/2023

A noter que ces investissements ne sont pas représentatifs des positions détenues dans le fonds au cours de la période de référence.

Pour produire cette liste des 15 principaux investissements du fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE, sur la période de référence de fin décembre 2022 à fin décembre 2023, la démarche est la suivante :

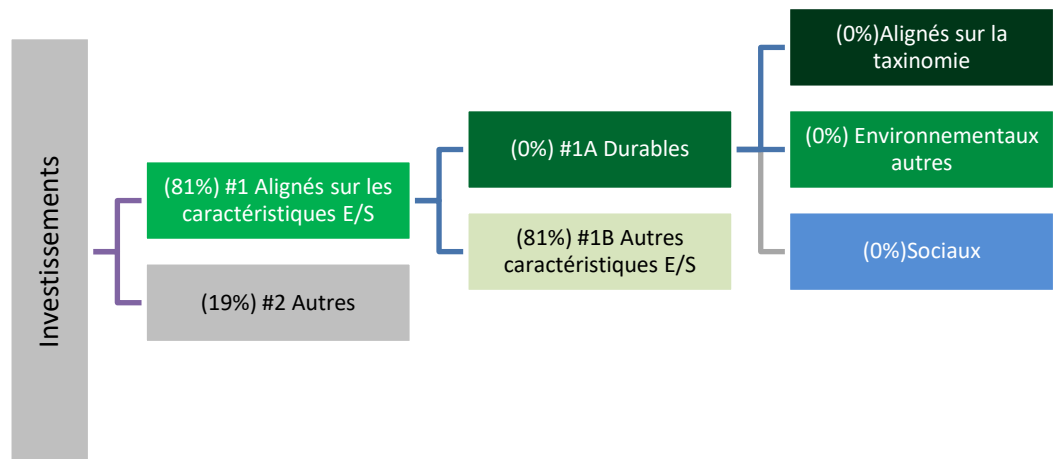
1. Récupérer les encours sous gestion quotidien du fonds et la liste des montants d'ordre d'achat pour chaque société ;
2. Sommer le montant net d'achats réalisés sur une même société ;
3. Diviser ce montant net d'achats par l'encours sous gestion du fonds à la date du trade ;
4. Obtenir le pourcentage d'actif net associé à la société ;
5. Classer par ordre décroissant les investissements les plus importants de la période de référence



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'équipe de gestion a porté une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de maintenir le taux minimum de couverture de 90% que le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE s'était fixé (hors liquidité). La part des actifs alignés avec les caractéristiques E/S promues par le produit financier a donc été durablement d'au moins 81% de l'actif net.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Cette catégorie comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE ne se limite à aucun secteur d'activité en particulier. En revanche, au vu des investissements les plus importants réalisés sur la période de référence, les secteurs économiques les plus représentés sont notamment hors fonds :

- Finance
- Industrie
- Consommation discrétionnaire
- Technologies de l'information ...

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

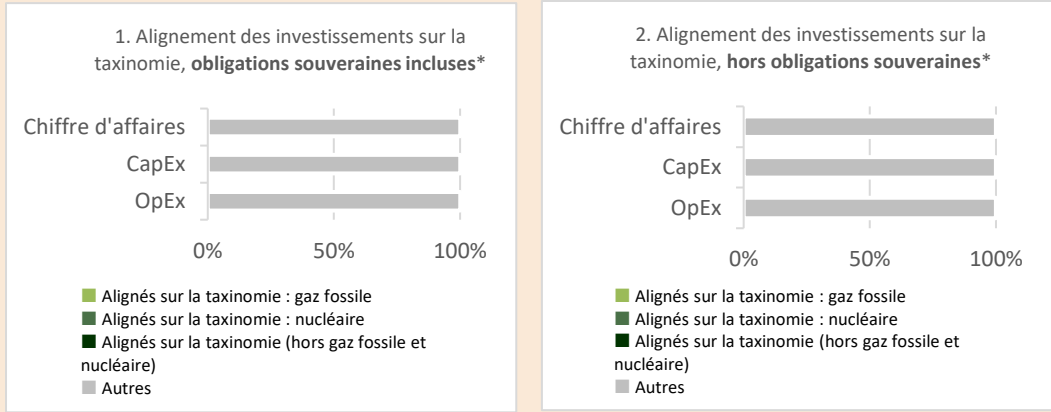


Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**
 - ☐ Oui
 - ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
 - ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne cause préjudice important à aucun objectif de taxinomie de l'UE - voir note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au même titre que pour le taux minimum de couverture de 90% que le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE s'était fixé (hors liquidité), l'équipe de gestion porte toujours une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de respecter le ratio financier lié à la détention maximale de 10% de liquidité. La part des investissements dans la catégorie « autres » n'a donc pas excédé 19% de l'actif net sur la période de référence.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion renforce ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, comme précisé dans l'annexe au prospectus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les petites et moyennes entreprises. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds n'a pas eu recours à ce canal de communication pour le fonds.

Pour finir, la politique d'engagement actionnariale définie au niveau de la société de gestion permet à l'équipe de gestion, par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, de voter

lors des assemblées générales des sociétés. En 2023, Richelieu Gestion a modifié sa politique afin d'y intégrer plus de dimensions climatiques et ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le fonds est le Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index. Cette question est Non Applicable.

● ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Cette question est Non Applicable.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Cette question est Non Applicable.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Cette question est Non Applicable.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Cette question est Non Applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Pays d'origine du placement collectif :

France

Société de Gestion :

RICHELIEU GESTION
1,3,5 Rue Paul Cézanne
75008 PARIS

Représentant Suisse :

CACEIS (Switzerland) SA,
Route de Signy 35,
CH-1260 NYON

Service de paiement :

CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse,
Route de Signy 35,
CH-1260 Nyon

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus :

Le prospectus et la feuille d'information de base (ou document équivalent), le règlement, la liste des achats/ventes ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant.

PERFORMANCES

Code isin	Libellé	Encours en devise de la part (euros)	Nombre de parts	VL de la part (euros)	Performance depuis le 30/12/2022
FR0007045737	Richelieu Pragma Europe / Part R	58 083 331,80	248 318,584	233,90	9,57 %
FR0010906321	Richelieu Pragma Europe / Part I	2 141,92	0,001	2 141 920,00	10,81 %
FR0013286424	Richelieu Pragma Europe / Part F	10 741 016,05	43 579,700	246,46	10,51 %
	Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid NR				19,12 %

- La performance historique ne donne aucune indication sur les rendements présents ou futurs.
- Les données de performance ne prennent pas en compte les frais et dépenses reçus lors de l'émission ou du rachat de chaque action.

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURE A L'OPCVM ET INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS
AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE D'ACHEVANT LE 30 DECEMBRE 2023**

LE TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Parts	R	I	F
Isin	FR0007045737	FR0010906321	FR0013286424
Charges d'exploitation	1 396 622,14	24,35	165 894,80
Fortune moyenne du fonds	60 684 376,43	2 082,29	11 470 519,37
TER	2,30%	1,16%	1,44%
Commission de surperformance	0,00	0,00	0,00
Fortune moyenne du fonds			
TER de surperformance	NEANT	NEANT	NEANT
Frais de fonctionnement et de gestion	2,30%	1,16%	1,44%

Changement taux de frais de gestion sur la période : néant.

* Le TER présenté a été calculé conformément à la réglementation suisse cf "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) des placements collectifs de capitaux" établie par l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

** Dans le cas particulier de classes de parts lancées en cours d'exercice, les TER ont été calculés sur la base des Charges d'exploitation constatées depuis le lancement des classes de parts extrapolées sur une période de 12 mois. La fortune moyenne se calcule sur la base des valeurs de fin de mois de la période sous revue.